

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 19
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation
01/12/2022

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- X. CAUQUIL, excusé

**OBJET
DE
LA DELIBERATION**

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

**DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS A
NIMES
METROPOLE
POUR LA
RENOVATION
ENERGETIQUE
DE L'ECOLE
ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire indique qu'afin de réaliser des économies d'énergie à l'école élémentaire, il convient de remplacer tous les luminaires, ceux équipant l'ensemble du bâtiment étant assez énergivores.

Un devis a été reçu, d'un montant de 11 041,45 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Fonds de concours Nîmes Métropole : 5 520,72 €
- Fonds propres : 5 520,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours pour les travaux de rénovation à l'école élémentaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20221208-DE19-081222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN